

# Tarification solidaire et environnementale de l'eau potable

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025



**Ensemble,  
préservons notre  
ressource en eau.**

# Préserver la ressource en eau : un enjeu prioritaire pour le territoire.

Dès 2020, la Métropole de Lyon a engagé la reprise en gestion publique de la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Cet engagement répond à un enjeu vital et d'intérêt général : préserver à long terme une ressource qui se raréfie et se dégrade en raison du changement climatique, des aménagements du territoire et des pollutions.



## Les principes de la tarification solidaire et environnementale

**Sobriété**

**Universalité**

**Solidarité**

**La nouvelle tarification incite les usagers à faire des économies d'eau, par la mise en place de tarifs progressifs, qui augmentent selon les volumes d'eau consommés.**

↳ Cette progressivité tarifaire est un levier pour faire prendre conscience de la rareté de l'eau et adopter une consommation plus responsable.

↳ L'objectif est de réduire collectivement de 15 % les consommations d'eau sur le territoire d'ici 2035.

La nouvelle tarification doit aussi permettre de :

- garantir un **accès fondamental à l'eau** à tous sur la métropole de Lyon.
- répondre à un **enjeu de justice sociale** à l'égard des publics les plus précaires.

## Ce qui change pour les professionnels

### ↳ **Des tarifs différents**

Les tarifs appliqués aux activités professionnelles des collectivités, établissements publics et entreprises sont désormais différents des tarifs appliqués à l'habitat.

L'enjeu est de **répartir équitablement l'effort** en fonction des usages et des consommations de l'eau, de **préserver l'équilibre budgétaire** du service d'eau potable et de mieux accompagner le territoire dans sa **transition écologique**.

### ↳ **Des tarifs progressifs selon les consommations**

#### **4 tranches**

sont instaurées pour les professionnels avec une progressivité des tarifs pour **inciter à la sobriété** et à la mise en place de **plans de réduction des consommations**.

# À quoi s'applique la nouvelle tarification ?

L'eau potable représente **42 %** de la facture d'eau \*

↳ Cette part finance la production, la distribution, la qualité et la préservation de l'eau.

↳ Elle comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement annuel,
- une part variable correspondant aux volumes d'eau consommés.

↳ C'est uniquement sur cette part variable de l'eau potable que la nouvelle tarification s'applique.

## À quoi correspond le reste de ma facture ?

### 36 % L'assainissement

La Métropole de Lyon assure la collecte et le traitement des eaux usées.

### 15 % Les redevances

14 %  
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

1 %  
Voies Navigables de France

### 7 % La TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

NOUVEAU

## 4 tranches tarifaires pour les professionnels



**68 %**  
des professionnels consomment - de 180m<sup>3</sup> / an.

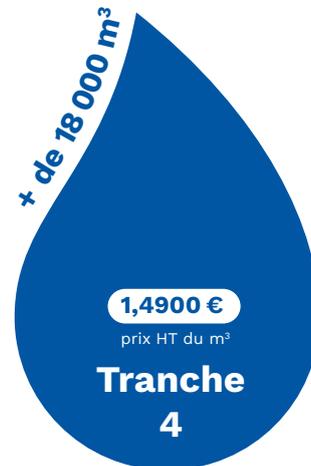
Ils bénéficient du même tarif que les particuliers. Cette mesure permet de limiter l'impact sur les professionnels qui consomment peu d'eau, tels que les artisans ou les commerçants.



**26 %**  
des professionnels consomment + de 180 m<sup>3</sup> d'eau/an.



**5 %**  
des professionnels consomment + de 1800 m<sup>3</sup> d'eau/an.



**0,3 %**  
des professionnels consomment + de 18 000 m<sup>3</sup> d'eau/an, soit moins de 100 compteurs sur le territoire.

Un impact limité, progressif et équitable pour les professionnels.

Un écart maximal de 15 % entre le tarif de la tranche 1 et celui de la tranche 4.

\*pourcentage calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> et d'un abonnement annuel pour un compteur standard de diamètre 15 mm. Données de comparaison réglementaires pour les distributeurs d'eau en France.

**Eau publique du Grand Lyon est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'établissement public en charge de la production, de la distribution et de la qualité de l'eau potable sur le territoire métropolitain.**

**Sa mission est de mettre en œuvre la préservation de la ressource en eau, de garantir l'accès universel à l'eau et de construire un service public de qualité pour répondre aux besoins de tous les usagers.**

Les équipes d'Eau publique du Grand Lyon vous accompagnent dans toutes vos démarches d'économies d'eau : optimisation de vos consommations, plans d'économie d'eau, suivi des données et recherches de fuite, outils de communication.

**Pour toute demande spécifique, veuillez nous écrire à cette adresse :**

**[clientpro@eaudugrandlyon.com](mailto:clientpro@eaudugrandlyon.com)**

